

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2013

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD48

présenté par  
M. Caullet, rapporteur

-----

### ARTICLE 11

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 6 :

« Après avoir été soumis à la participation du public par le préfet de région dans les conditions prévues au II de l'article L. 120-1 du code de l'environnement, le projet de plan... *(le reste sans changement)* »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de rendre la rédaction de l'alinéa 6 plus précise, en faisant explicitement référence aux dispositions pertinentes du code de l'environnement.